

# La problématique "Roms" aujourd'hui : Bruxelles, la Belgique, l'Europe

## UNE NOUVELLE IMMIGRATION

La présence de nombreux enfants parmi les gens à la rue a choqué un public habituellement blasé. C'est particulier. L'image que l'on se fait du réfugié "économique" est en effet tout autre: il s'agit vraisemblablement d'un homme plutôt jeune, tentant sa chance à l'étranger, parfois avec l'idée par après de faire venir sa famille.

Ici on est face à une réalité humaine différente: des familles entières, et singulièrement des femmes seules avec leurs enfants prennent le risque de prendre la route et de vivre l'incertitude la plus totale avec leurs enfants. Qu'est-ce qui les a mis en marche? En lisant les rapports d'Amnesty International, de Human Rights Watch, ou même de la Commission parlementaire européenne contre le racisme et l'intolérance, sur la situation des populations roms dans leur pays d'origine, une crainte sourde naît. Les exactions commises par les groupes d'extrême droite ou par des structures étatiques à l'encontre de cette ethnie d'Europe centrale vont de pair avec un déni de reconnaissance de la citoyenneté pour une bonne partie d'entre eux, d'où s'ensuit une impossibilité d'accès à l'éducation, à l'emploi, aux soins. Tentés ou maisons brûlées, stérilisations forcées des femmes,

**CES DERNIERS MOIS À BRUXELLES, LES ROMS SONT SOUS LES FEUX DES PROJECTEURS. SUITE À PLUSIEURS OCCUPATIONS DE BÂTIMENTS ET NOTAMMENT D'UN SÉJOUR REMARQUÉ DANS LA GARE DU NORD, LES JOURNAUX ONT FAIT LEURS GROS TITRES DE LA SITUATION DE CES EXCLUS PARMIS LES EXCLUS DE L'UNION EUROPÉENNE.**

**Catherine Moureaux**  
Députée bruxelloise PS

agressions, refus de scolarisation sont les symptômes les plus marquants de la haine que ces États n'essaient pas de ou n'arrivent pas à endiguer.

Belgique sans aucune formalité particulière. Elles bénéficient de droits: elles peuvent s'installer et chercher du travail. En contrepartie de quoi elles ne peuvent pas

encore moins un travail. Du coup, c'est surtout l'absence d'aide sociale qui marquera leur quotidien. Cette situation durera trois mois. Après quoi, ces familles deviendront, si elles restent, illégales sur le territoire et admissibles à l'aide matérielle si elles comprennent des mineurs d'âge.

**“PLUSIEURS PROPOSITIONS DE LOI ÉMANANT DE LA DROITE TÉMOIGNENT DE LA VOLONTÉ DE RETIRER LE DROIT À L'ASILE OU À LA PROTECTION SUBSIDIAIRE POUR LES CITOYENS EUROPÉENS.”**

## LE VOLET ADMINISTRATIF

Comment sont-ils accueillis chez nous? Il faut savoir que la plupart de ces familles sont originaires de pays membres de l'Union européenne, essentiellement la Roumanie, la Slovaquie et la République tchèque. Ces personnes arrivent dès lors en

demander d'aide sociale en tant que telle. Cela répond à la logique européenne de libre circulation des capitaux et des personnes. Cela peut paraître avantageux, mais se révèle dans les faits à double tranchant. En effet, ces femmes avec enfants ne vont évidemment pas facilement trouver un logement, et

Elles peuvent par ailleurs, à tout moment, demander le droit d'asile ou le bénéfice de la protection subsidiaire. En tant que personnes issues d'un pays européen ou en tant que citoyens d'un pays qui bénéficie de la libéralisation des visas européens (Bosnie, Albanie, Serbie), elles vont "bénéficier" d'un traitement accéléré de leur dossier. Ce processus n'est pas régi par la loi mais bien par une circulaire. La notion utilisée est celle de "pays sûr". Celle-ci se base apparemment en Belgique sur le fait qu'antérieurement, le taux

d'acceptation de dossiers pour les ressortissants du pays était faible. Donc, si vous venez d'un pays jugé "sûr", votre dossier est traité plus vite. Concrètement, cela signifie que l'entretien au CGRA est plus court, une heure au lieu de quatre, et le délai de réponse plus rapide, deux mois au lieu de six mois minimum. D'un traitement strictement individuel du dossier, il y a glissement vers un traitement collectif... Pas un traitement collectif favorable pour les Roms, comme on pourrait l'attendre sur base des rapports accablants cités plus haut, mais bien un traitement collectif du type: "Dans ce pays, tout va bien!"

Force est de constater qu'en ces temps de crise, il est plus facile d'assumer des conventions entre pays pour le rapatriement que de chercher des solutions créatives pour venir en aide à ces familles d'"intouchables".

Cet état de fait ne suffit cependant pas à la droite belge: au niveau du Parlement fédéral, plusieurs propositions de loi émanant des partis libéraux et de droite extrême ont témoigné de la volonté de retirer le droit à l'asile ou à la protection subsidiaire pour les citoyens européens. Et ces propositions ont abouti en juin passé à un texte porté par une majorité alternative de droite, qui est actuellement à l'examen au Conseil d'État. Il est à noter que ce type de législation serait malheureusement tout à fait acceptable au regard des règles en vigueur au niveau européen.

#### DU DROIT À L'ACCUEIL

Dans l'état actuel des choses, si les Roms demandent l'asile, ils doivent normalement bénéficier du droit à l'accueil. Malheureusement, Fedasil, en charge de l'accueil, et dont le réseau des centres d'accueil est en constante saturation, a décidé de les écarter de celui-ci, et ce pour deux raisons différentes. D'une part, comme vu plus haut, le Commissariat général aux réfugiés a reçu l'ordre de traiter prioritairement les dossiers des Européens,

et la procédure doit donc être bouclée en deux mois maximum. D'autre part, ils sont souvent au départ citoyens européens en séjour légal, ce qui les place en "situation de confort" au regard de Fedasil par rapport à d'autres demandeurs d'asile. Il s'en suit qu'en fin de compte, ils ne sont pas hébergés, et ne reçoivent pas non plus l'aide financière qu'ils seraient en droit de percevoir. Et cela alors même que le fait de se présenter sous forme de familles avec enfants est théoriquement une garantie d'obtenir une aide matérielle, soit sous forme d'hébergement soit sous forme d'aide financière. Par ailleurs, les mineurs d'âge et leur famille sont prioritaires pour l'attribution d'une solution d'hébergement!

On ne peut demander à Bruxelles d'accueillir tous les exclus d'Europe et du monde. C'est certain. Tous les niveaux doivent prendre leurs responsabilités. Alors que fait l'Europe par rapport à cette problématique de persécutions, discriminations et exode massif des populations roms? En fait, l'Europe a débloqué des budgets énormes pour faire face à cette question, dite de "l'intégration des Roms"! Ainsi l'Union a prévu,



mis sur pied une "task force" pour évaluer si les fonds ont été utilisés et s'ils l'ont été à bon escient.

Il est manifeste qu'il existe un manque de volonté politique dans le chef des pays d'origine des populations roms. Cela entraîne un manque de perspectives d'un autre côté: en effet, le Conseil de l'Europe pourrait déclarer que les Roms nécessitent une protection temporaire, au regard du "droit

d'origine pouvant contrer les discriminations, la misère et les persécutions qu'ils subissent décident de le quitter et demandent l'asile, par exemple, en Belgique.

#### AU FINAL

Alors pourquoi des citoyens européens à part entière sont-ils chassés, encouragés à partir, dans leur pays, mais aussi, dans une ville - Bruxelles - qui se targue d'être la capitale européenne? Peut-être parce que les Roms sont la négation même de l'image que veut se donner l'Europe. Ils sont pauvres. Ils sont discriminés et persécutés dans leur pays. Ils sont peu instruits: moins de 50% des enfants roms ont terminé leurs études primaires. Leur espérance de vie à la naissance est inférieure de 10 à 15 ans à celle de la moyenne européenne. Ils sont considérés comme des citoyens européens de seconde zone: ils sont, en tous lieux, encombrants et indésirables...

Les Roms dérangent l'Europe ou plutôt l'idée de l'Europe riche, terre des droits de l'homme, où "tous les citoyens sont égaux" et où "les échanges entre pays sont largement encouragés". <sup>A</sup>

<sup>A</sup> Cet article a été rédigé le 27/10/2011.

**“LES ROMS DÉRANGENT L'IDÉE DE L'EUROPE RICHE, OÙ TOUS LES CITOYENS SONT ÉGAUX.”**

entre 2007 et 2013, 17,5 milliards d'euros à affecter à des mesures visant l'intégration des Roms et d'autres populations défavorisées dans douze États membres. Ce qui se révèle tout à fait scandaleux, c'est que ces fonds ne sont que très peu utilisés. À titre d'exemple, la Roumanie, qui compte dans sa population 10% de Roms, n'aurait budgétisé que 1,8% des 2,2 milliards d'euros prévus au titre du Fonds social européen pour des programmes visant spécialement les Roms. La Commission européenne a du coup

à la demande de protection internationale" qui existe en Europe. Mais cela désavouerait les pays d'origine des Roms, ce qui constitue donc un problème politique au niveau européen. Dans tous les cas, on imagine bien qu'il est difficile de trouver un accord en Conseil avec ces pays autour de la table.

Rien ou presque n'est donc fait dans les pays d'origine. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les Roms, en l'absence de réelles mesures dans leur pays